

COMMUNE DE CHÂTONNAYEAssemblée communale du 15 décembre 2021

Grande salle à 20h00

M. le Syndic Bernard Sansonnens salue cordialement les 33 (17) personnes présentes et informe qu'un plan de protection des mesures COVID a été mis en place pour cette assemblée : port du masque, désinfection des mains et liste des présences qui sera détruite dans 2 semaines.

Malgré les aléas dus au COVID, M le Syndic relève les activités qui ont eu lieu dans le village ainsi que les projets réalisés soit la réfection de la route cantonale, la finalisation des travaux à la gendarmerie, l'achat du nouveau tracteur et la rencontre avec les autorités de Tornay.

Cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 48 du 3 décembre 21, par avis tous ménages (bulletin communal), affichage au pilier public et sur le site chatonnaye.ch. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

Mme Sandrine Goumaz, vice-syndic

MM Jean-Paul Rey, Jacques Maradan, Philippe Bertone, Eric Demierre et Guy Vulliemin

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 mai 2021

2. Budgets 2022

2.1 budget de fonctionnement ; préavis de la commission financière ; approbation

2.2 budget des investissements ; préavis de la commission financière et approbation pour les objets suivants :

a) assainissement des éclairages publics

b) installation de panneaux solaires

3. Nomination de la commission de l'énergie

(4. Règlement des déchets : approbation : objet reporté)

5. Approbation de la modification des statuts de l'association du Réseau Santé de la Glâne

6. Approbation de la modification des statuts de l'association du Cycle d'Orientation de la Glâne

7. Approbation de la modification des statuts de la Région Glâne-Veveyse

8. Divers

- L'objet No 4 est retiré et reporté à l'assemblée du printemps 2022 : ce règlement élaboré par Guy Vulliemin avec la précieuse collaboration de Norbert Carrel a été adressé au Service des communes pour examen et nous a été retourné trop tard. Au vu des remarques émises, il était impossible de présenter une version définitive pour l'assemblée de ce soir.

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs, M. Michaël Dévaud et Mme Catherine Wobmann qui comptent la présence de 33 citoyennes et citoyens (majorité absolue à 17).

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 mai 2021

Le procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2021 a été publié dans le bulletin communal et sur le site *chatonnaye.ch*. Il n'est pas lu et appelle 3 commentaires de M. le Syndic :

- En réponse à l'intervention de M. Marcel Gremaud plus d'informations ont été publiées sur le site Internet de la commune.
- En réponse à l'intervention de M. Georges Fleury, le garde-faune a été contacté. Il est au courant du problème et, si d'autres renards devaient s'approcher des maisons, alors il interviendrait.
- En réponse à l'intervention de Mme Amélie Falk, la réponse sera donnée ce soir.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Budgets 2022

2.1 budget de fonctionnement

M. Philippe Bertone, conseiller communal responsable des finances, présente les chiffres du budget 2022 :

Le budget 2022 a donc été élaboré selon les normes du nouveau plan comptable MCH2 dont le but est d'harmoniser les comptes des communes et des associations intercommunales suisses. Cependant, la comparaison de notre budget avec les années précédentes est compliquée.

Le budget 2022 présente un déficit de 3,8% ce qui est plus bas que la limite de 5% de l'ancienne norme. Avec le MCH2, il n'y a plus de limite. Le déficit doit être couvert par le capital propre qui est, à ce jour, de fr. 1'034'569.-, donc suffisant.

Les deux changements les plus importants sont :

- La réévaluation des actifs. Mme Papaux a repris tous les investissements des 20 dernières années et recalculé tous les amortissements. Résultat : fr. 1'401'829.00 ont été mis au bilan des actifs. Il n'y a pas de conséquence sur notre fonctionnement. Ainsi, chaque année les amortissements seront compensés par un prélèvement sur cette réserve.
- Le nouveau plan comptable. Il y a une nouvelle répartition des comptes selon les dicastères. C'est aussi pour ça que la comparaison entre les chiffres 2021 et 2022 est très compliquée.

Administration :

Les comptes de l'Administration générale sont divisés pour les finances, le secrétariat et les immeubles. Ces derniers étaient, précédemment, dans les comptes « Finances et impôts ».

- Augmentation des dépenses pour les vacations du Conseil communal qui est passé de 5 à 7 membres. Et en 2022, nous fêterons 3 jubilaires, dépenses pour les cadeaux.
- Augmentation pour l'informatique : plan pour sécuriser notre système informatique + transition MCH2 et achat d'un ordinateur pour la secrétaire.
- Immeubles : + fr. 6'500.- pour l'achat d'une nouvelle machine à récurer.
- Diminution des frais de réception : aucune fête ou réception de prévue.

Ordre et sécurité publique :

Le contrôle des habitants se retrouve dans ce chapitre. Précédemment il était dans l'« administration ».

Formation : charges liées.

Le compte Conservatoire est passé du chapitre « culture et loisir » à « formation » de même que la patinoire a été transférée de la « formation » à « culture et loisir ».

Le Conseil a prévu une diminution des frais liés aux mesures COVID (désinfection).

Culture sport et loisir :

- Diminution des frais d'entretien du terrain de foot. Le contrat d'entretien va être renégocié.
- FriTime a été un grand succès auprès des enfants. L'organisation est reprise par la commune de Tornay dès l'année prochaine.

Santé : charges liées en augmentation.

Prévoyance sociale : charges liées en augmentation.

Trafic et télécommunications :

- Économies de frais de déblaiement de la neige grâce à l'achat du nouveau tracteur.
- Arrêt des cartes journalières CFF.

Protection environnement :

- Approvisionnement en eau : budget équilibré lié aux nouveaux statuts du GAGN.

À noter : la prudence a été de mise quant à l'augmentation des frais d'élimination des déchets et à l'entretien des ruisseaux.

- Maintien d'un montant pour le suivi du dossier PAD Pré Terrapon par notre urbaniste.

Économie publique :

Dans le bilan, il reste un montant de fr. 23'904.- lié au dédommagement « Lothar ». Cette réserve doit être utilisée dans les deux prochaines années.

Finances et impôts :

- Personnes physiques : prudence sur les rentrées en gardant les montants de 2020. Augmentation des impôts à la source selon l'arrivée croissante des personnes en séjour.
- Augmentation du revenu de la péréquation.

Questions :

Philippe Dévaud : pourquoi y a-t-il une augmentation du compte des pompiers ?

M le Syndic : dans le cadre du CSPI, tout va changer avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Les frais seront mutualisés et il en coûtera env. fr. 80.- par habitant. Donc augmentations pour les communes membres de notre CSPI. La question des taxes « non pompier » doit encore être réglée. Châtonnaye encaisse env. fr. 30'000.- avec cette taxe.

La mise en œuvre de cette nouvelle loi est un gros travail et causera une augmentation des coûts pour les communes.

Marcel Gremaud : y a-t-il eu un audit pour déterminer la sécurité de l'informatique communale ?

Philippe Bertone : M. Bertone et Mme Seydoux ont suivi un cours sur la sécurité informatique. Il s'agit maintenant de proposer un contrôle interne à la commission financière. Il faudra trouver une solution pour chaque risque, par exemple : les mots de passe, les antivirus, l'élaboration d'un protocole en cas d'attaque, etc... Tout cela a un coût.

Marcel Gremaud : il n'y a plus de taxe d'hydrant ?

Jean-Paul Rey : pour rappel, de nouveaux statuts ont été acceptés par la dernière assemblée communale. Un nouveau règlement doit encore être adopté et sera présenté aux assemblées du printemps 2022 de chaque commune membre. Cette taxe a été annulée car elle n'est plus compatible avec le nouveau règlement.

FONCTIONNEMENT 2022

	Charges	Revenus
0. Administration générale	425'918.49	180'888.41
1. Ordre et sécurité publics, défense	79'252.88	39'724.60
2. Formation	1'319'690.98	117'671.59
3. Culture, sport et loisirs	37'299.29	834.00
4. Santé	386'564.20	4'000.00
5. Prévoyance sociale	419'283.70	11'000.00
6. Trafic et télécommunications	153'678.09	14'085.83
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	630'425.13	581'656.52
8. Économie publique	15'704.90	349.00
9. Finances et impôts	96'357.00	2'484'404.90
Total	3'564'174.66	3'434'614.85
Excédent	129'559.81	

Préavis de la commission financière ; approbation

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, confirme que la commission s'est réunie le 24.11.21 afin d'examiner le budget communal en présence de M. Philippe Bertone, conseiller communal responsable des finances et de Mme Sabrina Papaux, caissière communale ainsi que du Conseil communal. Il remarque que le budget 2022 est marqué par le passage au nouveau modèle comptable MCH2. Il est ainsi plus difficile de comparer cette nouvelle présentation et celle utilisée précédemment. La Commission salue l'énorme travail effectué par M. Bertone et Mme Papaux pour établir ce budget conformément au modèle MCH2.

Malgré une gestion rigoureuse des dépenses et des prévisions bien étudiées, le résultat du budget de fonctionnement 2022 sera négatif. Le déficit prévu est supportable et sera absorbé par le capital libre. La limite légale de 5% maximum ne s'applique plus. Préavis favorable.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote. **Le budget de fonctionnement 2022 est accepté à l'unanimité.**

2.2 budget des investissements

a) assainissement des éclairages publics fr. 10'000.-

M. Eric Demierre, responsable des bâtiments, explique que le remplacement des lampadaires à sodium par des LED est souhaité dans le but de réduire les frais des éclairages publics. Le devis de fr. 10'000.- permet de changer 10 lampes. Au total, il y a, à ce jour, 87 lampes à sodium à remplacer. Ce travail sera réparti sur quelques années. En 2022, travaux à la route du Pré-Terrapon et à l'impasse du Chaffeirus.

Amortissement annuel de fr. 500.--. Économie nette réalisée : fr. 300.-.

Marcel Gremaud : le règlement de l'intensité est-il possible ?

Philippe Bertone : il y a 3 possibilités : soit le passant doit appuyer sur un bouton pour allumer le lampadaire, soit diminution de l'intensité de 50% à des heures données ou installer des LED. L'intensité ne peut être réglée que par ligne ou par rue.

Préavis de la commission financière ; approbation

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, explique que cet investissement financé par le ménage communal est supportable pour les finances de la commune. Préavis favorable.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote. **L'assainissement des éclairages publics pour un montant de fr. 10'000.- est accepté à l'unanimité.**

b) installation de panneaux solaires fr. 45'000.-

M. Eric Demierre présente la demande de budget de fr. 45'000.-. Il s'agit de la pose de 2 x 37 modules sur le toit de l'école Nucalis. Les gaines techniques sont prêtes car prévues lors de la construction du bâtiment.

Offre du groupe E : fr. 46'385.-. Subventions à recevoir fr. 11'848.-.

La puissance de ces panneaux doit couvrir les besoins de l'école. Le solde serait racheté par le Groupe E au prix de 9ct le kWh.

Le Conseil demandera 3 offres comparatives.

Marcel Gremaud : le Conseil a-t-il prévu des onduleurs pour le stockage ? Des optimiseurs par panneau ?

Eric Demierre : non, selon les experts, ce n'est pas nécessaire à ce jour. Des précisions seront demandées.

Préavis de la commission financière ; approbation

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, explique que cet investissement financé par le ménage communal semble réfléchi et en accord avec les défis énergétiques du futur. Le montant est supportable par les finances communales. Préavis favorable.

M. Glauser adresse ses félicitations au Conseil communal et à la caissière pour l'excellent travail accompli tout au long de l'année.

M le Syndic confirme que le Conseil communal tiendra compte des remarques pour finaliser le projet. Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote. **L'installation de panneaux solaires pour un montant de fr. 45'000.- est acceptée à l'unanimité.**

3. Nomination de la commission de l'énergie

M le Syndic explique que le Conseil communal a décidé de créer une nouvelle commission, en lien avec la problématique actuelle de la protection de l'environnement et propose de nommer les membres suivants : MM Philippe Bertone, Jacques Maradan, Eric Demierre, Joël Python, Bertrand Gremaud et Jean-Claude Wobmann.

Cette commission a siégé une première fois et propose déjà les deux actions votées ce soir. Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Messieurs Philippe Bertone, Jacques Maradan, Eric Demierre, Joël Python, Bertrand Gremaud et Jean-Claude Wobmann sont nommés membres de la nouvelle commission de l'énergie à l'unanimité.

4. Règlement des déchets : approbation

Objet reporté à une prochaine Assemblée communale.

5. Approbation de la modification des statuts de l'association du Réseau Santé de la Glâne

Mme Sandrine Goumaz, conseillère communale responsable de la Santé, explique que la modification des statuts présentée ce soir est due à l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 qui est également utilisé par les associations de communes.

Ces modifications ont déjà été approuvées par les délégués des 18 communes membres et doivent maintenant l'être par toutes les Assemblées communales.

Modifications :

Art. 6 : ajout de la commission financière.

Art. 9 : la convocation des délégués peut se faire par courrier électronique.

Art. 10 : ajout de l'élection de la commission financière.

Art. 18 : constitution de la commission financière qui doit compter au moins 3 membres.

Art. 24 : limite d'endettement augmentée à fr. 60'000'000.-.

Il n'y a pas de question. M le Syndic passe au vote.

La modification des statuts de l'association du Réseau Santé de la Glâne est approuvée à l'unanimité.

6. Approbation de la modification des statuts de l'association du Cycle d'Orientation de la Glâne

M. Jacques Maradan, conseiller communal responsable de l'enseignement, explique que les motifs de cette modification sont les mêmes que pour le point précédent. Cela a aussi été l'occasion de faire un toilettage de ces statuts que l'on peut trouver dans leur version complète sur le site internet.

Principaux changements :

- Création du conseil des parents selon la nouvelle loi en vigueur
- Changement du statut et des attributions du directeur
- Nouvelle répartition des frais scolaires
- Mise en place du MCH2.

Art. 17 : ajout du conseil des parent

Art. 18 : prévisions

Art. 27 : sur la répartition des frais scolaires : à préciser que le CO ne peut facturer des frais aux parents que pour des activités facultatives. Tout ce qui est obligatoire est pris en charge par l'association de communes.

Art. 6 : ajout de la commission financière

Art. 29 : composition de la commission financière

Art. 16 : attribution du comité d'école

Il n'y a pas de question. M le Syndic passe au vote.

La modification des statuts de l'association du Cycle d'orientation de la Glâne est approuvée à l'unanimité.

7. Approbation de la modification des statuts de la Région Glâne-Veveyse

M. Bernard Sansonnens, Syndic, responsable de l'Administration, explique que les motifs de cette modification sont les mêmes que pour les deux points précédents.

Art. 2 : ajout de Villaz suite à la fusion avec La Folliaz

Art. 6 : ajout bureau du comité de direction et commission financière

Art. 7 : attribution du comité de direction

Art. 10 : attributions de l'assemblée des délégués

Art. 19 : composition de la commission financière

Art. 20 : attribution de la commission financière

Cette adaptation des statuts a été approuvée par l'assemblée des délégués du 10 novembre 2021 et doit maintenant être ratifiée par les Assemblées communales.

Jacques Pittet : que fait précisément la RGV ?

Bernard Sansonnens : c'est une association entre les districts de la Glâne et de la Veveyse qui ont des projets communs comme le tourisme. Elle est divisée en cercle de communes. Châtonnaye est groupée avec 5 communes dont Villaz.

Il n'y a pas de question. M le Syndic passe au vote.

La modification des statuts de la Région Glâne-Veveyse est approuvée à l'unanimité.

8. Divers

M le Syndic donne quelques informations.

Antenne 5G : Swisscom a déposé un dossier pour l'installation d'une antenne 3G-4G-5G sur le site de la déchetterie. Pour rappel, le Conseil communal – non-demandeur et non décideur - était intervenu sur un projet privé de Swisscom pour l'installation d'une antenne de 25 m sur un bâtiment de la zone industrielle à l'entrée du village. Conscient de l'impact émotionnel et visuel sur la population et plutôt que de s'opposer formellement à ce projet – qui se serait probablement réalisé après la levée des oppositions – le Conseil communal a préféré l'option d'une alternative d'emplacement à la déchetterie, en accord avec Swisscom. Par souci d'information et de transparence, nous avons régulièrement, par bulletin communal interposé, tenu la population au courant de notre démarche. En cas de réalisation de l'installation, l'indemnité annuelle versée par Swisscom à la commune se montera à Fr. 7'000.-.

Indépendamment du « pour ou contre la nouvelle technologie », le choix de cette proposition a semblé être la meilleure pour le Conseil communal, compte tenu du contexte critique et des expériences vécues dans d'autres communes

Suite à la mise à l'enquête, à la date butoir du 10 décembre, nous avons enregistré :

- 4 oppositions individuelles
- 2 oppositions collectives dont l'une accompagnée de 223 signatures éparses allant de Neuhaus SG à Le Locle en passant par Bâle, Grand Saconnex, Fribourg, Pont-la-Ville, Tentligen ou encore Jaun.
- Les 90 signatures de Châtonnaye représentent 40 % / sur les 223 ➔ ~15 % sur les 600 votants et ~11% sur les 850 habitants, tout en étant d'accord que « Comparaison n'est pas raison ».

Selon la procédure en vigueur et dans le respect des convictions de chacun, ces oppositions seront traitées de la manière suivante :

- Par la commune – un groupe de travail va prendre connaissance des dossiers.
- Transmission au SeCA – Service des Constructions et de l'Aménagement – des oppositions avec lettre d'accompagnement et copies aux parties.
- En dernier ressort, c'est la Préfecture qui délivre le permis avec possibilité de recours au Tribunal cantonal.
- À titre d'information, 3 demandes – Treyvaux-Rue-Bossonnens - ont été déboutées par le tribunal cantonal. Il reste une dernière voie possible : le recours au tribunal fédéral.

Lydia Plancherel : beaucoup de personnes n'étaient pas au courant ou les informations ont été données avant le COVID. Beaucoup de gens ne savent pas que le projet est à la déchetterie.

Bernard Sansonnens : le Conseil communal a communiqué régulièrement sur ce sujet et publié des informations dans le bulletin communal. Il y a eu un réel souci de transparence sur ce dossier.

Marcel Gremaud : nous avons reçu un courrier de Swisscom pour nous informer de l'enquête.

Bernard Sansonnens : oui ce courrier a été adressé par Swisscom. Il semblerait que certaines personnes ne l'aient pas reçu.

Verena Fleury : pourquoi il n'y a pas eu des séances d'informations sur les valeurs avec un représentant de Swisscom ou un physicien. Pour connaître les valeurs, elles devraient être données, car on sait

qu'elles sont souvent dépassées. Partout ils donnent une moyenne. Ce qui veut dire que des fois elles sont en dessous et parfois il y a des pics qui sont néfastes.

Bernard Sansonnens : dans son souci d'informer la population, le Conseil communal a contacté Swisscom et d'autres communes qui ont eu un tel projet. Après avoir constaté que c'était contreproductif, Swisscom a changé sa façon d'informer et a renoncé aux réunions publiques.

Verena Fleury : je ne suis pas contre la technologie mais pourquoi ce mât doit-il être si haut ? pourquoi on n'a pas le droit de savoir pourquoi on le met là ? l'enquête n'a lieu qu'à Châtonnaye et pourquoi pas à Sédeilles qui est tout proche ?

Bernard Sansonnens : le Conseil ne voulait pas ce mât de 25 m de haut à l'entrée du village. Il a donc étudié la situation et fait cette proposition à Swisscom qui, après étude, a validé l'endroit. C'est également en ordre pour la préfecture. Le Conseil ne peut pas donner des informations techniques car c'est très compliqué.

Roland Rey : j'aimerais savoir pourquoi le Conseil communal est favorable à ce projet.

Bernard Sansonnens : le Conseil ne voulait pas cette antenne au centre du village et, même si les communes s'y opposent, Swisscom a toujours gagné et pu poser ses antennes. Ce n'est pas la commune qui a demandé cette antenne. Elle nous est imposée.

Alain Ricou : pourquoi n'utilise-t-on pas l'antenne qui est à Middel ?

Bernard Sansonnens : le Conseil n'est pas compétent pour ce genre d'informations techniques.

Philippe Bertone précise que l'urbaniste a été contacté au sujet de la hauteur non conforme à notre RCU. Ce spécialiste a expliqué que Swisscom a obtenu des concessions fédérales et peut imposer l'implantation. Le Conseil préfère qu'elle soit installée en dehors du village plutôt qu'au centre.

Verena Fleury : il y en a une à Rossens, une à Middel, pourquoi encore une ici ?

Bernard Sansonnens : le Conseil a demandé qu'il n'y ait pas deux antennes. Si un mât est installé, tous les opérateurs devront pouvoir y mettre leurs antennes. A relever que la grande majorité de la population est favorable ou indifférente.

Jean-Paul Rey : il faut aussi relever qu'en Suisse, les antennes sont 10 fois moins puissantes qu'en Europe, donc il en faut plus.

Philippe Déneraud : pour faire passer leurs grosses machines, ils auront besoin d'un accès. Qui paiera l'aménagement de cette route communale relativement étroite ?

Bernard Sansonnens : il est prévu que Swisscom prenne tout à sa charge.

Info sur le GAGN : M. Jean-Paul Rey donne quelques informations :

L'Assemblée des délégués a approuvé ces statuts et a nommé un Comité et une commission financière. Budget 2022 : participation calculée sur les frais d'exploitation par une clé de répartition. Revenus avec les ventes d'eau.

Le nouveau règlement sur la distribution de l'eau potable sera présenté à l'assemblée du printemps. Un service technique est mis en place avec les employés des 3 communes et l'engagement d'un collaborateur supplémentaire.

Reprise des ressources et du réseau : pas prêts, repoussée de 2022 à 2023.

Rencontre avec Torny : Les deux autorités se rencontrent régulièrement dans une bonne harmonie pour discuter de dossiers communs dont :

Cartes CFF :

- Les cartes CFF « communes » → les Conseils ont décidé de renoncer à ces achats (fr. 28'000.-) en 2022 – Déficit de fr. 7'300.- en 2020. Celui de 2021 sera encore supérieur. En cause : la pandémie et les offres ponctuelles et attractives des CFF. Ce choix sera rediscuté pour 2023.

- L'avenir des 2 communes passe-t-elle par une **FUSION** à **2** Châtonnaye-Torny ou à **3** Châtonnaye-Torny-Villaz ? Un sondage sera organisé lors des votations de septembre 2022.

Questions

Philippe Déneraud : où en sont les changements de lampes de la salle de gym ?

Eric Demierre : nous devons commander un autre type de lampes suite à des essais non concluants et faire encore d'autres essais. Si tout va bien, les lampes seront changées durant la semaine de Carnaval.

Verena Fleury : on aimerait savoir ce qui s'est passé lors du concert de la fanfare.

Eric Demierre : les variateurs de lumière ont chauffé ce qui a provoqué de la fumée. Durant les essais, les jours précédents, tout allait bien. Le dernier contrôle électrique date de 2016. Le nécessaire a été entrepris.

Marcel Gremaud : j'aimerais que la présentation du budget de ce soir, soit disponible sur le site.

Philippe Déneraud : vous allez proposer deux solutions pour la fusion. Pourquoi pas Châtonnaye et Villaz. Car Torny a déjà refusé 2 fois.

Bernard Sansonnens : on collabore tellement avec Torny, que ce ne serait pas cohérent.

Philippe Déneraud : en fin d'année prochaine, c'en sera fini du CSPI. Et le matériel ?

Bernard Sansonnens : le matériel utile sera repris par l'ECAB et le matériel non adéquat sera rendu aux communes.

Philippe Déneraud : il faut faire quelque chose contre les gens qui fauchent le gazon le dimanche, comme au terrain de foot. C'est inadmissible.

Bernard Sansonnens : le Conseil a déjà eu des contacts avec le club.

Jacques Maradan : nous avons été informés de ce fait par des gens qui ont loué la buvette un dimanche. Effectivement, le robot a tourné tout le dimanche.

Alain Ricou : intervention concernant un problème privé.

Bernard Sansonnens : il ne sera pas répondu durant l'Assemblée communale.

Philippe Déneraud remercie la secrétaire, la caissière, les Conseillers Communaux et les employés de l'édilité et de la déchetterie qui n'ont pas la tâche facile.

Michael Dévaud : la signalisation au chemin du Grand-Rain n'a pas été mise en place selon le plan mis à l'enquête.

Bernard Sansonnens : nous vérifierons.

Elhame Débieux : la sortie chez Paulet, c'est dangereux et le lampadaire dans le jardin nous dérange.

Bernard Sansonnens : nous avons demandé au Groupe E de voir sur place et de présenter un projet pour diriger le rayon lumineux.

Elhame Débieux : intervention concernant un problème privé.

Bernard Sansonnens : il ne sera pas répondu durant l'Assemblée communale.

La parole n'est plus demandée.

En guise de conclusion, M le Syndic remercie la bonne participation à cette assemblée, pour les décisions prises ce soir. Il salue avec plaisir et reconnaissance tous les acteurs qui gravitent au sein de la commune pour en assurer sa gestion et son bon fonctionnement et citant les collègues du Conseil et tous les employés communaux.

Même en ne pouvant pas partager, ce soir, le traditionnel verre de l'amitié, M le Syndic souhaite, au nom du Conseil communal et de tous ses collaborateurs, ses meilleurs vœux pour l'année 2022 en espérant qu'elle redevienne un peu normale.

Mme la vice-Syndique remercie à son tour M. Bernard Sansonnens pour tout le temps et le dévouement qu'il met au service de Châtonnaye et de ses habitantes et habitants.

L'assemblée se termine à 21h45.

La Secrétaire communale

Le Syndic

Marie-Claude Seydoux

Bernard Sansonnens